

8^{ème} Grand Prix de Lezay

21 / 22 Juin 2014



Slalom régional des Écuries d'Augias



Règlement



Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY

RÈGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE AUGIAS.

Organise le 21 et 22 juin 2014 avec le concours du R. A. C.

Un slalom dénommé : **Slalom Régional des Ecuries d'Augias, 8^{ème} Grand Prix de Lezay.**

Cette épreuve compte pour, La Coupe de France des slaloms 2014, le Championnat du Comité Régional Poitou-Charentes et Limousin.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Poitou-Charentes en date du **25 février 2014** sous le numéro : **08/2014**

Et enregistré à la FFSA en date du **11 mars 2014** sous le permis d'organiser numéro **R 106**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. OFFICIELS :

Collège des Commissaires Sportifs :

• Président du Collège :	M ^f JOUBERT Dominique	Licence n° 14860 / 1106
• Commissaire Sportif :	M ^e MEYER Michèle	Licence n° 2979 / 1110
• Commissaire Sportif :	M ^e RENON Eliane	Licence n° 57918 / 1708
Directeur de Course :	M ^f POINOT Jacques	Licence n° 5558 / 1101
Directeur de Course Adjoint :	M ^f DUCROQ Frédéric	Licence n° 19399 / 1004
• Adjoint Direction de Course:	M ^f CAROF Jean Marie	Licence n° 203852 / 1101
Chargés des relations avec les concurrents :	M ^f CHABERNAUD Gilles	Licence n° 13554 / 1101
Chargés des relations avec les concurrents :	M ^f KAMP Fernand	Licence n° 50053 / 1110
Commissaire Technique responsable:	M ^f PHELIPEAU Jean Luc	Licence n° 9060 / 1110
• Commissaire Technique :	M ^f GOURDON Luc	Licence n° 163936 / 1202
• Commissaire Technique :	M ^f RATEL Ghislain	Licence n° 181601 / 1202
Chronométrateur :	M ^f SOULISSE Vincent	Licence n° 6477 / 1110
Chronométrateur :	M ^f TISSERAND Jean Louis	Licence n° 181287 / 1106
Chronométrateur :	M ^f LANGLAIS Michel	Licence n° 189630 / 1110
Chronométrateur affecté aux classements :	M ^f BONNAUD Matthieu	Licence n° 41131 / 1101
Responsable Pré-grille :	M ^f BONNEAU Pascal	Licence n° 161594 / 1101
Responsable Sécurité piste :	M ^f SUIRE Jean Marie	Licence n° 4780 / 1101
Responsable des Commissaires :	M ^e SUIRE Magali	Licence n° 52935 / 1101
Responsable Parcs :	M ^f BRACONNIER Jean Claude	Licence n° 221102 / 1106
Secrétaire de meeting :	M ^e CHAPLET Nadine	

Juges de fait :

Excepté les membres du collège, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que >> **Juge de fait** <<.

1.2p. HORAIRES :

- Clôture des engagements : le 17 juin 2014 à 24 heures (cachet de la poste faisant foi).
- Publication de la liste des engagés : le 19 juin 2014.
- Vérifications administratives et techniques:
Lieu : site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.
- le 21 juin 2014 de 15 heures 30 à 19 heures.
- le 22 juin 2014 de 7 heures 30 à 9 heures.
- 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le 21 juin 2014 à 18 heures.
Lieu : site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.
- Essais non chronométrés : le 22 juin 2014 de 8 heures à 09 heures 45.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés : à 09 heures 45.
Lieu : Zone des Vérifications Techniques et Parc Concurrents, site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.
- Briefing des pilotes : le 22 juin 2014 à 09 heures 45, sur la ligne de départ.
- Essais chronométrés : le 22 juin 2014 de 10 heures 15 à 12 heures.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : à 12 heures.
Lieu : Zone des Vérifications Techniques et Parc Concurrents, site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.
- Course : 1^{ère} manche le 22 juin 2014 de 13 heures à 14 heures 45.
2^{ème} manche le 22 juin 2014 de 15 heures à 16 heures 45.
3^{ème} manche le 22 juin 2014 de 17 heures à 18 heures 45.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

- Affichage des résultats provisoires : le 22 juin 2014, 15 minutes après la fin de 3^{ème} manche.
Lieu : Zone des Vérifications Techniques et Parc Concurrents, site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.
- Le parc fermé final obligatoire sera le parc concurrent. Pendant le délai de réclamation les voitures devront rester visible et à la disposition des Commissaires Techniques.
Lieu : site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.
- Podium : le 22 juin 2014 à l'issue de la 3^{ème} manche.
Lieu : sur la piste, site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.
- Remise des prix : le 22 juin 2014 à 19 heures 45.
Lieu : site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.

1.3p. VERIFICATIONS :

Voir Article 1.2p.

- Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
- Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 9 heures.
- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **Garage Lezay Mécanic**
Adresse : **route de Sauzé-Vaussais 79120 LEZAY**. Taux horaire de la main d'œuvre 60 Euros TTC.

Pendant les vérifications techniques sous la halle du marché, le moteur des voitures devra être éteint, la progression des voitures se fera en les déplaçant à la main.

- Pesage et contrôle sonore des voitures : site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.

1.5p. DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Des titres de Participation « Régional Slalom », valables uniquement pour cette épreuve, pourront être délivrés sur place.

Conditions de délivrance :

- Titulaire du permis de conduire
- Certificat de non contre-indication à la pratique de la compétition concernée sera demandé, **daté de moins de 6 mois**.
- Aucun certificat ne sera délivré sur place.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1p. ENGAGEMENTS :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
Monsieur ARPIN Guy 200, hameau des champs 79410 ÉCHIRÉ.

Renseignements au : **06 01 86 21 39**, E-mail : arpinguy@orange.fr, Web : www.gplezay.com

- La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard 48 heures avant le jour de l'épreuve.
- Les frais de participation sont fixés à 200 Euros et réduits à 100 Euros pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

- Les engagements reçus sans les frais de participation seront obligatoirement mis en liste d'attente.**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfaits : Tout concurrent devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par lettre, ou courriel au moins 24 heures avant le début de l'épreuve pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. VOITURES ADMISES :

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 (dont 15 peuvent être réservées au Groupe Loisirs).

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Voir tableau épreuves.).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Définition du Groupe Loisir :

Voitures de série normalement commercialisés, immatriculés et en conformité avec le Code de la Route (munis d'une carte grise, d'une vignette de contrôle technique validée pour les voitures qui y sont soumises et d'un certificat d'assurance), répondant aux obligations techniques suivantes :

- Voiture complète et strictement d'origine (conforme au catalogue constructeur).**
- Motorisation essence atmosphérique, ou motorisation diesel atmosphérique ou turbo diesel.
- Cylindrée inférieure à 2000 cm³ (sans coefficient pour les turbos).
- Sécurité obligatoire : ceinture de sécurité 3 points minimums, pare-brise en verre feuilleté, double circuit de freinage, deux rétroviseurs extérieurs, casque homologué.
- Voitures décapotables (**capotes**) interdites.

Seules les voitures découvrables (possédant un toit rigide - hard top) sont autorisées.

4.2.7p. ECHAPPEMENT :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

Voitures fermées, Groupe CM et GTTS = **105 dB A maxi** – Voitures de course ouvertes = **110 dB A maxi**

4.3p. NUMEROS DE COURSE : **Les numéros de course seront attribués et fournis par l'organisateur.**

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée par additif.

Publicité optionnelle : sera précisée par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. PARCOURS :

Le Slalom des Ecuries d'Augias se déroulera sur le site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY sous forme d'un Slalom poursuite (Voir plan).

La course se déroulera sur 2 tours 1/2 de circuit dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et en 3 manches obligatoires.

Longueur du parcours : 1745 mètres

Procédure de départ, aux feux tricolores : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Arrêté

Arrivée : Lancée

6.5p. PARC CONCURRENT :

Le parc concurrent sera situé, rue du Pré de l'Etang et place du Lotissement Communal 79120 LEZAY.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 14 heures, le 21 juin 2014.

Les remorques devront être soigneusement garées.

6.6p. PARC FERME FINAL :

Le parc fermé d'arrivée obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) sera le parc concurrent, voiture visible et à disposition des commissaires techniques.

6.7p. TABLEAUX D'AFFICHAGE :

Les tableaux d'affichage seront placés : site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.

- pendant les vérifications, Zone des vérifications.
- pendant les essais et la course, Zone des Vérifications Techniques et Buvette près du Parc Concurrents.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, Zone des Vérifications Techniques et Buvette près du Parc Concurrents.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. PERMANENCE :

Pendant la manifestation une permanence sera organisée :

- Le 21 juin 2014 de 14 heures à 20 heures.
- Le 22 juin 2014 de 7 heures à 21 heures.

Lieu : site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY.

Téléphone permanence M^r ARPIN Guy au 06 01 86 21 39

Centre de secours le plus proche :

Lieu : C.S.I. Pompiers Lezay (18 ou 112), SAMU 79 (15)

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2p. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING) :

Voir Article 1.2p.

7.3p. COURSE : Voir Article 1.2p.

Procédures de départ aux feux tricolores.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

Si celui-ci ne se situe pas à proximité immédiate du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l'entrée du parc. Ils retireront leur casque AVANT d'entrer dans le parc.

7.4p. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES : INTERDIT SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE.

ARTICLE 8P. PENALITES



- Quilles de parcours **renversées = 1 seconde**
- Après la ligne d'arrivée, toutes les quilles matérialisées au sol et **renversées = 1 seconde**
- Quille d'arrivée **renversée ou déplacée = 3 secondes**
- Porte manquée ou erreur de parcours = **manche non prise en compte pour ce pilote.**
- Les concurrents devront obligatoirement = **marquer un arrêt (stop) en fin de zone de décélération sous peine d'exclusion de la manche.**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 manches obligatoires.

- Les classements provisoires seront affichés le 22 juin 2014, 15 minutes après la fin de 3^{ème} manche.
Lieu : Zone des Vérifications Techniques et Buvette près du Parc Concurrents, site du Marché aux Bestiaux 79120 LEZAY, et seront établis de la façon suivante :
- 1 classement général.
- 1 classement général féminin.
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- Un classement séparé et distinct sera établi à l'issue de chaque course pour les groupes Loisir, VHC / Classic.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

- Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.
- Les concurrents du groupe Loisir et VH / Classic marquent pas de points à la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p. TROPHEES : Voir Article 10.3p.

10.2p. PRIX : La répartition des prix se fera de la façon suivante : **(Sauf groupe Loisir et VHC / Classic).**

- Les chèques sont cumulables.

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
SCRATCH	120 €	80 €	40 €
GROUPE	50 € (si + de 3 partants)		
CLASSE	100 €	50 € (si + de 5 partants)	20 € (si + de 8 partants)
FÉMININ	100 €	50 € (si + de 5 partantes)	20 € (si + de 8 partantes)

Groupe Loisir.

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
CLASSE	100 € + 1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe

Groupe VH / Classic (VH et Classic formant un seul groupe).

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
GROUPE	1 Coupe + 100 € (si + de 3 partants)	1 Coupe	1 Coupe

10.3p. COUPES OU TROPHÉES :

La répartition des coupes ou trophées se fera de la façon suivante : **(Sauf groupe Loisir et VHC / Classic)**

- Les Coupes ou trophées ne sont pas cumulables.
- Une coupe ou trophée aux 3 premiers du Scratch.
- Une coupe ou trophée au premier de chaque classe.
- Une coupe ou trophée aux 3 premières féminines + un bouquet de fleurs.
- Une coupe à 5 commissaires par tirage au sort.

10.4p. PODIUM: Voir Article 1.2p.

10.5p. REMISE DES PRIX ET COUPES : Voir Article 1.2p.

- **Les concurrents absents lors de la remise des prix perdront le bénéfice de leur prix en espèces et en coupe.**
- Indépendamment des coupes prévues, les coupes offertes par de généreux donateurs seront également distribuées.

REPROGRAPHIE

Couleurs - Noir & Blanc

IMPRESSION

Grand Format

TAMPON

ADHÉSIF

IMPRESSION SUR TEXTILE

FAÇONNAGE

CONCEPTION MAQUETTE



aidrepro@aidrepro.fr

14 avenue de Verdun
79000 NIORT

05 49 24 69 22
fax 09 71 70 53 91

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ SLALOMS

GROUPES	L	N	FN	A	FA	E	CN-F	CN	CM	FS, FC F2000, GT de SERIE
Ceinture 3 points minimum	X									
Armature de Sécurité		ANNEXE J								RP
Harnais 4 points minimum homologués FIA Norme 8854/98			X							X
Harnais 6 points minimum homologués FIA Norme 8853/98							X			
Sièges homologués FIA										
Pare brise en verre feuilleté		X						RP		X
Film anti-déflagrant										RP
Extincteur 2Kg (poudre ou liste N°6)										X
Extincteur 1 Kg										
Extincteur voiture fermée. AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16										
Extincteur voiture ouverte. AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16										
Coupe circuit										X
Vêtements et gants ininflammables. (Normes FIA broderie uniquement. Voir identification des combinaisons).		X					X			X
Cagoule + sous vêtements										
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		X							RP	
Casques homologués (voir identification des casques)					X					X
Anneau de remorquage AV-AR										
Double circuit de freinage					X					
2 rétroviseurs extérieurs		X								
Filet type NASCAR										
Mousse d'arceau										
Type de réservoir carburant										
Canalisation de carburant										

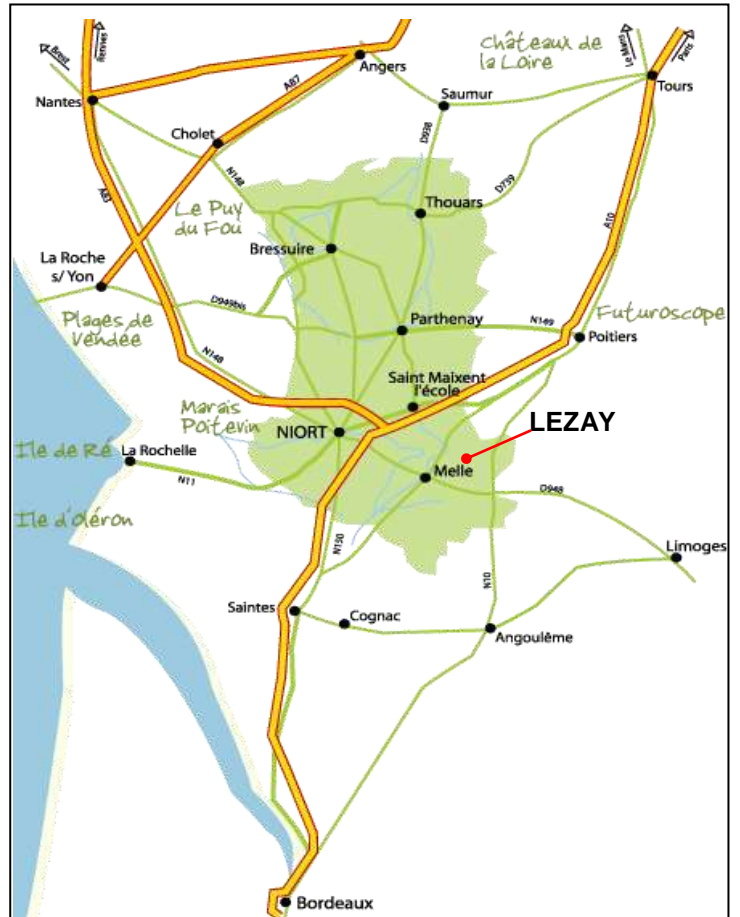
Légende : X ou Obl = obligatoire ; REC = recommandé ; RP = se reporter à la réglementation particulière à ce groupe. Pour d'autres produits, voir RP et Annexe J (liste N°6). Il est rappelé qu'en cas de doute sur un point de sécurité mentionné dans le tableau ci-dessous, il convient de se reporter au texte du règlement qui fait foi.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

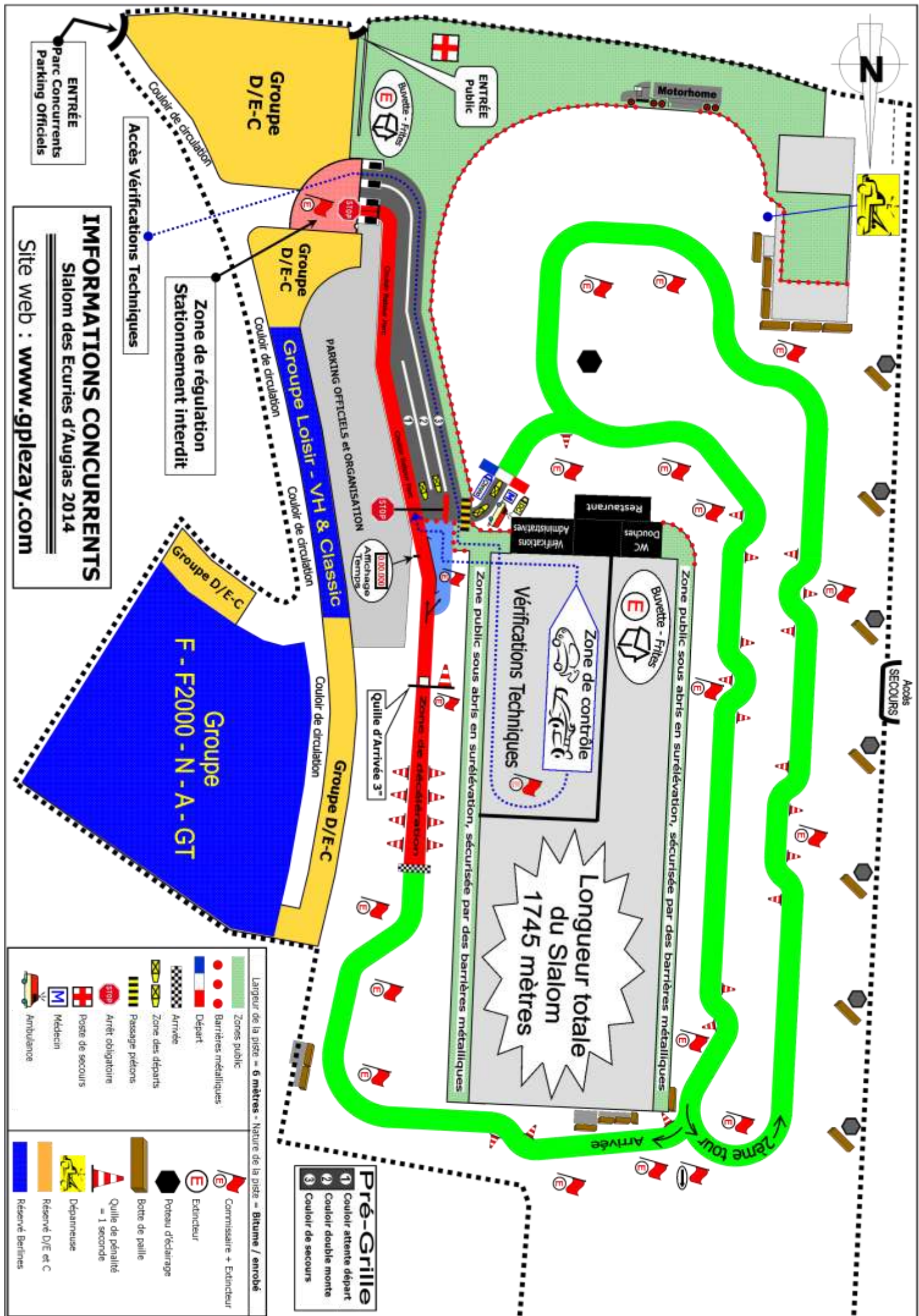
4.1. VOITURES ADMISES

Groupes	Catégorie	Cylindres	C/M	Coupe Coef 3 (NFPA & Nat)	Régionales	Slaloms
		Autres Groupes (H, S, ...)	OUI	NON	NON	NON
LOISIR						
	Loisir 3.1		NON	NON	NON	OUI
	3.2		NON	NON	NON	OUI
	3.E	Voitures électriques	NON	NON	NON	OUI
F2000						
	F2000 1	de 0 à 1400	OUI	OUI	OUI	OUI
	F2000 2	+ 1400 à 1600	OUI	OUI	OUI	OUI
	F2000 3	+ 1600 à 2000	OUI	OUI	OUI	OUI
FC - FS						
	FC / FS	FC 1	de 0 à 1300	OUI	OUI	OUI + FS1
		FC 2	+ 1300 à 1600	OUI	OUI	OUI + FS2
		FC 3	+ 1600 à 2000	OUI	OUI	OUI + FS3
		FC 4	+ 2000	OUI	OUI	NON
N / FN						
	N / FN	N / FN 1-R1A	de 0 à 1400	OUI	OUI	OUI
		N / FN 2-R1B- N2 Série	+ 1400 à 1600	OUI	OUI	OUI
		N / FN 3	+ 1600 à 2000	OUI	OUI	OUI
		N / FN 4	+ 2000	OUI + SP	OUI	OUI
A / FA						
	A / FA	AFA 1	de 0 à 1400	OUI	OUI	OUI
		AFA 2-R2B-R3T	+ 1400 à 1600	OUI	OUI	OUI
		AFA 3-R2C-R3C-R3D	+ 1600 à 2000	OUI	OUI	OUI
		AFA 4-R4	+ 2000	OUI	OUI	OUI
GT DE SERIE						
	GT 1	de 0 à 2000	OUI	OUI	OUI	OUI
	GT 2	+ 2000	OUI	OUI	OUI	OUI
GT & TOURISME SPECIALES						
	GTTS		OUI	OUI	OUI	NON
CM - CNF - CN						
CNFCN : Classes confédérales	CM	[1] CM	CM1 + CM2 de 0 à 1000	OUI	OUI	OUI
	CNF	CNF 1	de 0 à 1600	OUI	OUI	OUI
		CNF2	+ 1600 à 2000	OUI	OUI	OUI
		CNF3	+ 2000 à 2500	OUI	NON	NON
	CN	CN 1	de 0 à 1600	OUI	OUI	OUI
		CN 2	+ 1600 à 2000	OUI	OUI	OUI
		CN 3	+ 2000 à 3000	OUI	NON	NON
	[2] CN+ C/Rég Technique FFS4		OUI	NON	NON	
D / E						
	D/E	D/E 1	de 0 à 1300 + Campus	OUI	OUI	OUI
		D/E 2	+ 1300 à 1600	OUI	OUI - 1605	OUI - 1605
		D/E 3	FF - F3B	OUI (hors F3B)	OUI	OUI
		D/E 4	+ 1600 à 2000	OUI	NON	NON
		D/E 5	F3 - F3A	OUI (F3A & F3B)	OUI	NON
		[2] D/E 6	F3000	OUI	NON	NON
		D/E 7	FR	OUI	OUI	OUI

Plan d'orientation



Les VHC en possession d'un PTH et les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic sont admises à participer en slalom.
(Un seul groupe - sans marquer de points pour la Coupe de France)



ENTRÉE
Parc Concurrents
Parking Officiels

Accès Vérifications Techniques

Zone de régulation
Stationnement Interdit

INFORMATIONS CONCURRENTS

Slalom des Ecuries d'Augias 2014

Site web : www.gplezay.com

Longueur totale
du Slalom
1745 mètres

Pré-Grille
1 Couloir attente départ
2 Couloir double monte
3 Couloir de secours

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Longueur de la piste = 6 mètres - Nature de la piste = Bitume / enrobé Zones public Barrières métalliques Départ Arrivée Zone des départs Passage piétons Arrêt obligatoire Poste de secours Médecin Ambulance | <ul style="list-style-type: none"> Commissaire + Extincteur Extincteur Porteau d'éclairage Boite de paille Quille de pénalité = 1 seconde Départeuse Réserve D/E et C Réserve Barrières |
|---|---|